



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

# Recherche sur l'opinion publique : Plan de protection des océans – Confiance des Canadiens à l'égard de la sécurité maritime 2022

*Sommaire*

**Préparé à l'intention de Transports Canada**

**Nom de la firme de recherche : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

**Numéro de contrat : T8053-210140/001/CY**

**Valeur du contrat : 157 084,27 \$**

**Date d'attribution des services : 17 décembre 2021**

**Date de livraison des services : 9 mai 2022**

**Numéro d'enregistrement : ROP 062-21**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Transports Canada à [TC.PublicOpinion-OpinionPublique.TC@tc.gc.ca](mailto:TC.PublicOpinion-OpinionPublique.TC@tc.gc.ca)

*This report is also available in English*

Canada 

# Recherche sur l'opinion publique : Plan de protection des océans – Confiance des Canadiens à l'égard de la sécurité maritime 2022

## Sommaire

### Préparé pour Transports Canada

Nom du fournisseur : **LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

Date : 9 mai 2022

Cette recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage en ligne mené par les Associés de recherche EKOS inc. pour le compte de Transports Canada. Cette étude a été menée auprès de 2 791 Canadiens en février 2022. Vingt-cinq entrevues individuelles avec des participants autochtones ont aussi été menées pendant la même période.

This publication is also available in English under the title: Public Opinion Research Study: Oceans Protection Plan – Canadians Confidence in Marine Safety 2022.

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales. Pour toute autre utilisation, veuillez obtenir au préalable une permission écrite de Services publics et Approvisionnement Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada à l'adresse suivante : [tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca) ou à :

Transports Canada  
330, rue Sparks  
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

**Numéro de catalogue** : T29-173/1-2022F -PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN)** : 978-0-660-42920-5

**Publications connexes** (numéro d'enregistrement : ROP 062-21)

T29-173/1-2022E -PDF (Anglais)

978-0-660-42918-2

# SOMMAIRE

## A. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Plan de protection des océans, le plus important investissement jamais réalisé pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada, a été lancé à la fin de 2016 afin d'établir un système de sécurité maritime de premier plan qui offre aux Canadiens des occasions économiques tout en protégeant nos côtes pour les générations à venir.

Transports Canada a jugé nécessaire de mener une recherche sur l'opinion publique pour mesurer la confiance des Canadiens, et plus particulièrement de groupes autochtones, dans le système de sécurité maritime du Canada, ainsi que leur niveau de connaissance du Plan de protection des océans. Cette recherche servira à façonner la planification des communications, les initiatives de sensibilisation et le processus de participation tout en examinant l'amélioration des relations de groupes autochtones en matière de sécurité maritime.

## B. MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre du sondage, 2 791 personnes ont répondu au questionnaire dans son intégralité. Un échantillon aléatoire présentant une marge d'erreur d'un maximum de +/- 1,9 % a été utilisé. De ce nombre, 2 224 répondants étaient issus de la population générale (avec une marge d'erreur d'un maximum de +/- 2,1 %) et 600 répondants provenaient de peuples autochtones du Canada (avec une marge d'erreur d'un maximum de +/- 4,1 %). Le sondage, qui recourait à une combinaison aléatoire de panélistes et de sources publiques, a été mené en ligne et au téléphone (en ayant recours à une équipe d'enquêteurs formés et bilingues) entre la fin-janvier et la fin de février 2022. Les résultats de la population générale et des peuples autochtones du Canada sont présentés séparément, et sont comparés à une enquête de référence de 3 407 répondants en 2018 (2 168 membres de la population générale et 1 239 membres de peuples autochtones) et un sondage de 2 702 répondants (2 141 membres de la population générale et 561 membres des peuples autochtones) en 2020.

Dans un deuxième volet, des entrevues individuelles qualitatives ont été menées par téléphone avec vingt-cinq personnes provenant de communautés côtières autochtones : cinq dans la région du Pacifique, une dans la région de l'Arctique, six au Québec, une en Ontario, quatre dans la région atlantique, et deux avec des organisations autochtones nationales. Les entretiens ont eu lieu entre la fin de janvier et début mars 2020.

Le processus de collecte de renseignements est décrit séparément à l'annexe A (sondage) et à l'annexe B (entrevues individuelles avec des autochtones). L'annexe C présente le questionnaire du sondage, tandis que l'annexe D contient le guide d'entretien des entrevues individuelles avec des autochtones.

## C. PRINCIPALES CONSTATATIONS

### *Connaissances du public, importance perçue et confiance*

La population générale canadienne connaît peu la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaire au Canada et la protection du milieu marin. Moins d'un répondant sur dix issu de la population générale dit connaître ces pratiques, contre deux sur trois qui affirme ne pas les connaître, ce qui représente une chute par rapport aux 14 % enregistrés en 2020 et aux 17 % de 2018. Le niveau de connaissance est plus élevé chez les membres des peuples autochtones (17 % et 22 %) et encore plus chez les résidents des communautés côtières. La plupart des Canadiens (70 à 82 %) estiment toutefois que la sécurité maritime et la protection du milieu marin sont importantes. Les membres des peuples autochtones les considèrent comme tout aussi importantes, alors que les résidents des communautés côtières y accordent considérablement plus d'importance (de 81 % à 90 %), ce qui correspond à peu de choses près aux résultats obtenus lors des années précédentes.

La confiance du public dans le système de sécurité maritime du Canada est modérée, environ un membre sur quatre de la population générale et des communautés côtières disant s'y fier. En comparaison, quatre membres sur dix de la population générale et des communautés côtières affirment s'y fier moyennement. La confiance est plus faible chez les peuples autochtones (18 %). Les résultats obtenus auprès du grand public sont légèrement inférieurs à ceux des éditions de 2020 et de 2018 du sondage, tout comme ceux provenant des résidents de communautés côtières, qui affichent une légère diminution de 32 % à 25 %. Aussi bien pour la population générale que pour les autochtones, les gens qui connaissent le système s'y fient beaucoup plus. Les principales raisons de cette confiance entretiennent un lien avec des histoires lues dans les actualités ou entendues aux nouvelles (56 %), avec des observations faites dans la communauté (25 %) ou avec des commentaires de gens dans des médias sociaux (14 %), ce qui est semblable aux sources mentionnées par les répondants qui se fient au système de sécurité maritime.

Les résultats donnent à penser que les Canadiens se fient davantage au Plan de protection des océans qu'à la sécurité maritime dans l'ensemble du Canada. Parmi les membres de la population générale, 65 % affirment se fier ou se fier moyennement au fait que le Plan de protection des océans permettra l'amélioration de la sécurité maritime et du transport maritime responsable le

long des voies navigables du Canada. La même proportion est convaincue ou modérément convaincue que le programme protégera le milieu marin du Canada. Plus de 70 % des répondants autochtones interrogés se fient ou se fient moyennement aux nouvelles possibilités qu’offrira le programme aux communautés autochtones.

### ***Connaissance et importance perçue de programmes gouvernementaux***

Le niveau de connaissance des programmes, des règlements ou des activités maritimes du gouvernement du Canada est plutôt élevé. Trois personnes sur quatre savent que le gouvernement a un programme d’intervention en cas d’incidents, comme des déversements de pétrole qui contribuent à la pollution marine. Six répondants sur dix pensent qu’il existe un programme de prévention des incidents ou de surveillance de la pollution marine, et un peu moins de la moitié croit que le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les peuples autochtones et les communautés côtières pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada. Le niveau de connaissance de programmes du gouvernement du Canada est légèrement supérieur dans les communautés côtières, ce qui est en harmonie avec les résultats obtenus lors d’éditions antérieures du sondage. La tendance est très semblable parmi les peuples autochtones.

Une personne de la population générale du Canada sur six dit avoir entendu parler ou vu quelque chose au sujet du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada (cette proportion est d’une personne sur quatre chez les membres des peuples autochtones, avec un niveau de connaissance un peu plus élevée dans les communautés côtières). La reconnaissance est beaucoup plus élevée lorsqu’une description du programme est fournie, soit de 32 % chez les membres de la population générale et de 36 % chez les répondants autochtones. Les principales sources de connaissance du programme sont les médias traditionnels (télévision, journaux et radio), ainsi que l’Internet, suivis par les médias sociaux et le bouche-à-oreille. Les médias sociaux, le bouche-à-oreille et les journaux communautaires sont des sources plus importantes parmi les membres des peuples autochtones. Les messages les plus importants dont se souviennent les répondants concernent les efforts que déploie le gouvernement pour prévenir et intervenir lors d’incidents liés à la pollution marine, les mises à jour des régimes réglementaires et législatifs, de même que la préservation et la restauration de l’écosystème marin. Le rappel de ces éléments précis du PPO est presque identique aux résultats de 2020 et supérieur à ceux enregistrés en 2018. Le rappel de la collaboration du gouvernement avec les peuples autochtones et les communautés côtières est légèrement inférieur chez les répondants autochtones.

Il existe une distinction limitée lorsqu’il est question de l’importance de la plupart des principaux éléments du Plan de protection des océans, tendance également constatée en 2020 et 2018. Les

éléments que plus de huit membres de la population générale et des peuples autochtones sur dix considèrent comme importants sont les suivants :

- renforcer le principe du pollueur-payeur afin de veiller à ce que les sociétés prennent leurs responsabilités lors de déversements;
- réagir mieux, plus fortement et plus rapidement à la pollution maritime;
- protéger et restaurer les écosystèmes côtiers;
- protéger les espèces de baleines du Canada qui sont en voie de disparition.

Entre la moitié et les trois quarts des membres de la population générale et des peuples autochtones du Canada considèrent également les enjeux suivants comme importants :

- investir dans la recherche scientifique pour appuyer les décisions prises en matière de sécurité maritime;
- améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique;
- attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime;
- enlever les navires abandonnés et les épaves.

### ***Répercussions perçues des programmes***

En général, les répondants sont d'avis que le Plan de protection des océans (PPO) aura de grandes répercussions. Environ six membres sur dix de la population générale croient que le Plan aura des conséquences positives sur la santé des animaux et plantes marins, y compris sur la protection des espèces de baleines en voie de disparition, ainsi que sur la santé des côtes et des voies navigables du Canada. La moitié est d'avis que le Plan aura une incidence positive sur la sécurité de l'industrie de la navigation et sur la santé des personnes vivant dans les communautés autochtones et dans d'autres communautés côtières, et sur les économies locales se trouvant près des côtes et des voies navigables du Canada.

Ces résultats trouvent écho chez les répondants autochtones, bien qu'ils soient légèrement supérieurs en ce qui concerne la santé des populations autochtones et côtières, et la santé de la faune et de la flore marines. En ce qui concerne les trois principaux objectifs du programme, trois Canadiens sur dix sont convaincus que le Plan de protection des océans améliorera la sécurité maritime et les pratiques de navigation responsable, et qu'il protégera le milieu marin du Canada, tandis qu'une proportion légèrement moins élevée croit qu'il offrira de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières. Le niveau de confiance est cependant un peu plus élevé

parmi les peuples autochtones du Canada (30 à 36 %), mais en baisse par rapport à 2020 et à 2018.

La confiance du public envers le système est également modérée lorsqu'il est question d'interventions en cas de déversement d'hydrocarbures, un peu moins de trois répondants sur dix affirmant se fier à la capacité du système de procéder au nettoyage après un tel déversement ou de réagir à un déversement en temps opportun. Seule une personne sur cinq croit que le régime peut veiller à ce que les pollueurs assument les coûts et à ce que les communautés touchées soient compensées. La confiance est plus faible parmi les membres de la population générale que lors des éditions des années précédentes. Cependant, parmi les membres des peuples autochtones, ce n'est le cas qu'à l'égard du principe pollueur-payeur.

### ***Rôles dans l'amélioration de la sécurité maritime***

Les résultats démontrent une forte préférence pour que les trois ordres de gouvernement jouent un rôle important dans l'amélioration de la sécurité maritime. Huit membres de la population générale sur dix croient que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle important, alors que deux de ces répondants sur trois affirment que leur gouvernement provincial devrait le faire et un peu moins de la moitié aimerait que leur administration régionale joue un rôle important. Les résultats sont semblables aux années précédentes. Les répondants autochtones sont un peu moins favorables à ce que le gouvernement fédéral (69 %) ou le gouvernement provincial (56 %) joue un rôle et manifestent beaucoup plus d'intérêt pour que leur administration régionale le fasse (56 %). Dans chaque cas, les résultats sont plus bas que ceux des répondants autochtones enregistrés en 2020, bien qu'il y ait moins de différence en comparaison avec le sondage de 2018.

Les résultats liés aux perceptions de la population générale quant au rôle assumé jusqu'à présent sont toutefois considérablement plus faibles. Moins de quatre membres de la population générale sur dix croient que le gouvernement fédéral a joué un rôle de premier plan. Une personne sur six a la même opinion à l'égard de son gouvernement provincial, alors que pour les administrations municipales, cette proportion est d'une personne sur huit. Les résultats chez les peuples autochtones sont semblables et la tendance entre les deux groupes reflète les résultats des éditions antérieures, en particulier ceux obtenus en 2020.

Sept membres de la population générale sur dix et plus de huit répondants autochtones sur dix croient qu'il est important que les peuples autochtones et les communautés côtières travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral. Un peu plus de quatre membres de la population générale sur dix et 58 % des répondants autochtones estiment qu'il est important que les citoyens apportent leur contribution à ces décisions. L'importance de la contribution

personnelle est plus faible que les années précédentes, et ce, aussi bien chez les membres de la population générale que chez les peuples autochtones. Pour ce qui est de la nécessité pour les communautés autochtones et côtières de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement du Canada, les résultats sont semblables à ceux des années précédentes chez les membres de la population générale. En revanche, une proportion plus élevée de répondants autochtones accorde de l'importance à une collaboration étroite (83 %).

Un membre de la population générale sur cinq et quatre autochtones sur dix ont recherché de l'information sur la sécurité maritime, principalement sur Internet, sur le site Web de Transports Canada, sur un site Web du gouvernement du Canada ou dans les médias traditionnels. La fréquence de la recherche d'information a augmenté chez les membres des peuples autochtones par rapport à 2020. Les répondants autochtones ont plus tendance que les membres de la population générale à mentionner l'utilisation des médias sociaux, de la famille et des amis, ainsi que d'une personne travaillant dans le transport ou la sécurité maritime, ou dans l'industrie du transport maritime. Une plus grande participation par le biais d'une séance de mobilisation fait l'objet de très peu de mentions (4 %) chez les membres de la population générale, bien qu'elle soit plus élevée (9 %) chez les peuples autochtones.

Trois membres de la population générale sur quatre et huit répondants autochtones sur dix considèrent qu'il est important que le gouvernement du Canada informe les Canadiens de son rendement dans l'amélioration de la sécurité maritime. Le suivi de dossiers de nettoyage lors de déversements (83 % à 90 % chez le grand public et les peuples autochtones), tout comme la mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sécuritaire, est considéré comme un bon indicateur de rendement (71 % de la population générale et 80 % des peuples autochtones). Deux membres de la population générale sur trois et trois répondants autochtones sur quatre estiment également qu'il est bon de présenter des rapports sur les activités visant à former les résidents des communautés autochtones et côtières.

### ***Points saillants des constatations sur les entretiens avec des autochtones***

Selon la plupart des informateurs clés, les océans et les voies navigables du Canada jouent un rôle essentiel dans la culture, la sécurité alimentaire, le transport et la prospérité économique des communautés. Les voies navigables permettent aux communautés autochtones et côtières de tisser des liens avec d'autres communautés, d'élargir leurs territoires de chasse et de pêche, et de recevoir des fournitures. La navigation maritime nuit à de nombreuses communautés. La plupart des informateurs clés notent une augmentation du trafic maritime et de l'érosion des littoraux, et ont des préoccupations concernant la sécurité, ce qui limite la capacité d'accéder aux plans d'eau et de faire de la récolte marine.



Selon la plupart des informateurs clés, le gouvernement du Canada devrait jouer un rôle de chef de file dans l'élaboration d'initiatives de sécurité maritime, y compris de pratiques de navigation sécuritaire, et améliorer sa manière de procéder pour prévenir les incidents liés à la pollution marine et aux interventions. La plupart des informateurs clés font remarquer que seul le gouvernement fédéral a la capacité de créer et d'appliquer des règlements et des lois de protection des côtes du Canada, ainsi que fournir le financement requis pour appuyer des initiatives, notamment en offrant des formations et du matériel, dans le but d'atteindre cet objectif. Cependant, la plupart des informateurs clés croient également qu'il est important que les communautés autochtones et côtières puissent cerner les besoins et les priorités de leurs régions, intégrer des connaissances traditionnelles lors de l'élaboration d'activités et de solutions, et jouer un rôle plus important dans la protection des littoraux canadiens. Ils appuient l'idée voulant que le gouvernement du Canada continue d'offrir aux communautés autochtones des formations, du matériel et de l'expertise afin qu'elles puissent participer à la protection des côtes du Canada, et donnent des exemples de ces activités.

La plupart des informateurs clés ont pour la première fois entendu parler du PPO dans des annonces du gouvernement du Canada à la fin de 2016. Contrairement aux éditions précédentes de 2018 et de 2020 du sondage, où le taux de connaissance du PPO était moyen ou faible, la plupart des informateurs clés interrogés affirment bien connaître les objectifs et les activités du PPO. Ils disent aussi s'efforcer pour en apprendre davantage sur le PPO, considérant que le plan pourrait être avantageux pour leur communauté. Plusieurs d'entre eux affirment que, bien que les communautés autochtones aient été consultées et mobilisées par l'intermédiaire du PPO, le gouvernement avait pris des décisions en lien avec la sécurité maritime avant d'organiser des consultations.

La plupart des informateurs clés mentionnent des domaines où le PPO fonctionne bien, notamment le renforcement des capacités des communautés leur permettant de participer à des activités de protection des littoraux du Canada, ce qui pourrait selon eux se faire par le biais de formations et de fonds visant l'embauche de personnel et l'obtention de matériel. Ils croient également qu'une approche plus ouverte du gouvernement du Canada, notamment des employés de Transports Canada, contribuerait positivement à la mise en œuvre du PPO.

Selon tous les informateurs clés, il est essentiel d'établir des partenariats entre le gouvernement du Canada et les communautés autochtones. Quelques-uns sont d'avis que le gouvernement fédéral doit être ouvert à la modification de la structure de ses interactions avec les communautés autochtones pour que celles-ci puissent participer à un partenariat avec le gouvernement du Canada sur des questions de sécurité maritime. Pour qu'un partenariat soit

efficace, il doit y avoir une possibilité de contribution égale « à la table des négociations » pour cerner les besoins et des solutions. Selon de nombreux informateurs clés, le PPO est un outil efficace pour établir des partenariats significatifs. Les partenariats entre le gouvernement du Canada et les communautés autochtones aident à cerner les besoins de la communauté et les possibilités de participation à des activités liées à la sécurité maritime.

## **D. NOTE AUX LECTEURS**

Les résultats détaillés de l'étude sont présentés dans les sections ci-dessous, tandis que les résultats globaux de 2022 sont présentés dans la section principale de chacune des questions abordées, lesquelles sont normalement appuyées par un graphique ou par une présentation tabulaire. Lorsqu'il est pertinent de le faire, les résultats sont également comparés avec les constatations des sondages de 2020 et de 2018. Les résultats des deux sondages précédents sont aussi présentés sous les colonnes « 2020 » et « 2018 » dans les tableaux et graphiques. Quand il se trouve des différences notables entre la population générale et les répondants autochtones, aussi bien qu'entre les résidents des communautés côtières et non côtières, ces différences seront décrites dans le paragraphe principal. Compte tenu des arrondissements, les résultats peuvent ne pas totaliser cent pour cent.

Des textes à puces sont également utilisés pour mettre en évidence des différences statistiques importantes entre des sous-groupes de la population générale et des répondants autochtones. Si aucune différence n'est soulignée dans le rapport, cela signifie que toute différence existante n'est pas statistiquement considérable<sup>1</sup> par rapport aux résultats globaux ou que cette différence est considérée comme beaucoup trop faible pour être digne de mention.

---

<sup>1</sup> Dans la mesure du possible, un test du chi carré et un test T standard ont été mis en application. Les différences notées étaient importantes dans une proportion de 95 %.

## E. CERTIFICATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE

La présente certification s'appliquera au rapport définitif envoyé au chargé de projet.

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j'atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signé par :



Susan Galley (Vice-présidente)